Accusé certifié exécutoire

République Française

Réception par le préfet : 11/02/2020 Affichage : 11/02/2020



COMMUNE DE CARGESE

N°2020/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 8 FEVRIER 2020

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le quatre février deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le huit février, à dix heures, salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lucie FRIMIGACCI, en l'absence de Monsieur le Maire, François GARIDACCI.

Membres: 15

	MEMBRES PRESENTS :	
FRIMIGACCI Lucie	DRAGACCI CODACCIONI Hélène	
FRIMIGACCI PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme	
GROSSI André-Antoine	NEGRONI Jean-Louis	
NEGRONI DESINI Vanina	BLENEAU Marie-Rose	
	MEMBRES ABSENTS :	
ANGELETTI André	RAGAZZACCI Dominique	
POGGI Dominique	SERRERI Olivia	
COLONNA DE LECA Frédéric	GARIDACCI François	
ALESSANDRI Stéphanie		
MI	EMBRES REPRESENTES:	
Néant		
The state of the s	ECRETAIRE DE SEANCE	
FRIMIGACCI PERONI Emmanuelle		
Heure d'ouverture de la séance 10h00 – Heur	re de fermeture de la séance 10h40	

OBJET : Plan de financement rénovation de locaux communaux destinés à l'accueil de sapeurs-pompiers.

Madame la première adjointe expose à l'Assemblée délibérante qu'il a été proposé, à la suite d'une réunion ayant impliqué plusieurs acteurs de la société civile, que des locaux communaux soient destinés à l'accueil, périodique dans un premier temps, de pompiers sur le territoire communal, et ce, à titre gracieux.

Afin que cette mise à disposition soit possible, une rénovation desdits locaux doit avoir lieu.

Le montant total et estimatif des travaux relatifs à cette opération est de 49 910 euros H.T.; 54 901 euros T.T.C.

En conséquence, Madame la première adjointe propose aux élus présents le plan de financement suivant :

Commune	10%	4 991 euros H.T.
Etat (DETR)	40%	19 964 euros H.T.
Collectivité de Corse	50%	24 955 H.T.
TOTAL	100%	49 910 euros H.T.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000657-20200208-202003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2020 Affichage : 11/02/2020

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE cette opération ainsi que son plan de financement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour:8

Le Maire, François GARIDACCI

